

SQUARE LOUSSOT – ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION IMMOBILIERE SAINT JOSEPH

Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que dans le cadre du permis de construire relatif à l'extension et la restructuration partielle du collège Saint-Joseph, l'Association Immobilière Saint Joseph sollicite un échange de parcelles sur le square Loussot.

Il est proposé que la commune cède à l'Association Immobilière Saint Joseph une partie de la parcelle cadastrée section BN N° 143 d'une superficie de 156 m² et que l'Association Immobilière Saint Joseph cède la même surface sur une partie de la parcelle N° 555.

VU l'avis favorable des commissions « Commerce et Artisanat - Urbanisme Règlementaire » et « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 30 juin 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

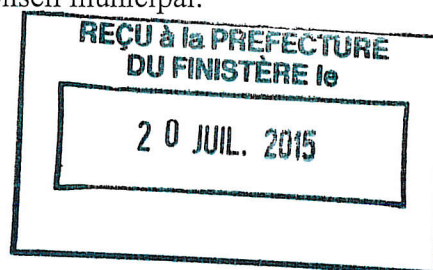
A L'UNANIMITE,

APPROUVE cet échange de terrain qui sera passé en la forme notariée au rapport de l'étude à CARADEC – VASSEUR à Plouescat,

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du collège.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 9 juillet 2015

Le Maire,

Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 17 JUL. 2015

Et de la publication, le... 16 JUL. 2015

Fait à Landivisiau, le... 17 JUL. 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL